

Les risque penaux d'un mineur

Par Rompears

Bonjour,

je souhaiterais savoir ce que risque un mineur entrant dans un etablissement scolaire hors des horaires d'ouvertures, s'il ne degrade rien.

Par Maître marque

Bonjour,

Votre question est trop générale (âge du mineur - effraction pour entrée dans l'établissement - seulement dans la cour - dans les batiment ?....

En tout état de cause, s'il s'agit d'un mineur, la décision relèvera du juge des enfants.

Cordialement

Par Rompears

Bonjour, tout dabord merci de votre reponse. L'age du mineur serait de 15ans, il ne franchirait qu'une barrière pour entrer et ne resterait que dans la cour et sur les toits. Merci